

9ème édition du FESTIVAL DU COURT METRAGE DE LA GUERINIERE

Du 1er au 4 octobre 2008, Inscription dès à présent jusqu'au 15 / 05 / 08
Films francophones de - de 20mn, thème libre, tout public, année de réalisation libre.

REGLEMENT

- 1 Le Festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts métrages francophones ou sous-titrés en français, sous réserve de l'acceptation du présent règlement. **La participation est gratuite.**
- 2 Le format de projection des films doit être ou 35 mm optique ou Betacam SP. Leur durée ne doit pas dépasser 20 mn.
- 3 Les participants s'engagent à accepter une vidéo projection en BETACAM SP ou MINIDV de leur film si la projection en 35mm requise s'avère impossible.
- 4 La Direction du Festival invite les personnes intéressées à prendre contact avec elle pour tout problème de compréhension ou d'application du présent règlement.
- 5 L'inscription doit se faire dès maintenant et avant le 15 mai 2008 à l'adresse suivante : Festival du court métrage de la Guérinière- **AVEG – BP1650- 2 place de la justice- 14020 Caen .cedex 3**
- 6 Le comité de sélection est composé d'habitants du quartier de la Guérinière et de professionnels de l'image. Il visionne les films à partir de copies vidéo VHS ou DVD. Les copies de sélection seront bloquées à Caen jusqu'à la fin du Festival.
- 7 L'avis de sélection finale sera communiqué vers le 1er septembre 2008.
- 8 Chaque participant devra envoyer une fiche d'inscription, un synopsis et une copie VHS ou DVD. Les supports vidéo devront être envoyés par la poste en expédition simple. Tout colis réceptionné en port dû sera refusé.
- 9 Les supports vidéo et autres documents relatifs aux films non sélectionnés seront réexpédiés à la fin du Festival par la poste sur demande, une participation de 5€ sera demandée (à l'ordre de l'AVEG). Les organisateurs du Festival déclinent toute responsabilité en cas de perte. Le Festival souhaite conserver les supports vidéo concernant les films sélectionnés, sauf demande contraire (participation de 5€).
- 10 Les copies des films sélectionnés destinées à la projection, devront être déposés avant le 14 septembre 2008 à l'adresse suivante :
AVEG, BP 1650, 14000 Caen (pour les copies vidéo en BETA SP) – Tél. : 02 31 83 45 08
Cinéma Lux, 6, Avenue Sainte-Thérèse, 14000 CAEN (pour les copies 35mm) – Tél. 02.31.82.29.87.
- 11 Avant toute expédition des copies films, contactez impérativement le bureau du Festival. Tout participant se trouvant dans l'impossibilité d'expédier son film directement au Festival devra prendre contact avec la Direction du Festival.
- 12 Seules les copies en parfait état seront acceptées. Les films devant faire l'objet de précautions particulières de projection devront être mentionnés
- 13 Frais de transport des copies : Pour les copies cinéma : dans le cas où le film est inscrit à l'Agence du court métrage, les frais de transports sont à la charge du Festival.
- 14 Les frais d'assurance des films ne seront pris en charge par le Festival que pendant la période allant de la livraison des films par les transporteurs jusqu'à la reprise de ces mêmes films par les transporteurs pour leur réexpédition.
- 15 En cas de perte, vol, destruction ou tout autre sinistre pouvant affecter le film, la responsabilité du Festival ne sera engagée que pour le remboursement des frais de tirage d'une copie neuve calculés sur la base des prix nets suivant les tarifs des différents pays.
- 16 Le Festival prend à sa charge l'hébergement du réalisateur en compétition.
- 17 Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits du film pour diffusion à but promotionnel dans les publications du Festival, sur le site Internet, dans la presse et sur les antennes de télévision.